

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12/12/2022**

L'an deux mil vingt-deux, le douze décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Mr Edouard de La BASSETIERE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

Date de la convocation du Conseil Municipal et date d'affichage : 21/11/22

Présents : Edouard de La BASSETIERE, Roger GOMET, Nicolas BOUREAU, Romain TESSIER, Christine PASZKO, Stéphane CHAIGNE, Véronique DESMARICHAUX, Annie RENOUF, Laure de Maisonneuve, Joseph BERNARD, Karine GAZEAU, Evelyne DRAPEAU, Francis CHUSSEAU, Frank RABILLE

Absents ou excusés : Sylvie LEBON

Secrétaire : Annie RENOUF

Le quorum étant atteint,

Mr le Maire ouvre la séance par la lecture du Compte-Rendu du 28 novembre 2022. A l'unanimité, le compte-rendu est adopté ;

79-2022 : Approbation du Plan Local Unique Santé Social (PLUSS)

La Communauté de Communes Vendée Grand Littoral a souhaité s'engager avec les communes dans l'élaboration d'un Plan Local Unique Santé Social (PLUSS) qui regroupe la Convention Territoriale Globale (CTG) et le Contrat Local de Santé (CLS).

Un diagnostic santé-social partagé a été élaboré à l'échelle du territoire de Vendée Grand Littoral. Il s'est appuyé sur des éléments quantitatifs et qualitatifs permettant de réaliser un état des lieux de la situation socio-sanitaire et démographique du territoire, et de recenser les attentes et besoins des professionnels de santé, des acteurs du secteur médico-social, social, des élus et des habitants.

Le présent contrat est conclu entre : La Communauté de Communes Vendée Grand Littoral, l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire et la Caisse d'Allocations Familiales de Vendée.

Le diagnostic territorial, les axes prioritaires du Projet Régional de Santé et les orientations de la CAF, enrichis des travaux de groupes ont amené à retenir quatre axes stratégiques pour le Plan Local Unique Santé Social de Vendée Grand Littoral. Ces axes se déclinent en 10 actions.

AXE 1 : AMELIORER L'ACCES AUX SERVICES DES HABITANTS DE VENDEE GRAND LITTORAL

- **Action 1.** Soutenir l'installation des professionnels de santé du territoire et l'évolution de leurs pratiques
- **Action 2.** Favoriser l'accès aux droits et aux soins pour les personnes en situation de vulnérabilité

AXE 2 : AMELIORER LES PARCOURS DE VIE

- **Action 3.** Améliorer les **parcours des enfants, des jeunes et des parents**
- **Action 4.** Prévenir la **perte d'autonomie** des personnes âgées
- **Action 5.** Renforcer le **maintien en autonomie à domicile**, développer les **solutions alternatives à l'EHPAD**

- **Action 6.** Optimiser / renforcer les **ressources humaines dans le secteur social et médico-social**

AXE 3 : PROMOUVOIR DES COMPORTEMENTS FAVORABLES A LA SANTE

- **Action 7.** Développer un **programme intercommunal** d'actions de prévention
- **Action 8.** Prévenir l'apparition des **maladies chroniques**, et les **complications ultérieures**

AXE 4 : PARTAGER UNE CULTURE COMMUNE ET DÉCLOISONNER LES PRATIQUES EN SANTÉ MENTALE

- **Action 9.** Renforcer les connaissances et compétences en santé mentale **des acteurs non spécialistes en santé mentale**
- **Action 10.** Informer et sensibiliser le **grand public** à la santé mentale

Chaque action est détaillée sous forme d'une fiche-action présentant le détail de son contexte et les modalités de sa mise en œuvre. L'ensemble des fiches actions constitue le plan d'actions du Plan Local Unique Santé Social.

Le Plan Local Unique Santé Social sera signé entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Vendée, l'Agence Régionale de Santé et la Communauté de Communes de Vendée Grand Littoral, pour une durée de cinq ans, à compter de sa date de signature.

Le conseil communautaire de Vendée Grand Littoral, réuni en séance le 16 novembre 2022, a validé le PLUSS et son programme d'actions. Chaque commune membre du territoire doit en retour, donner son avis sur ce PLUSS en amont de sa signature avec l'ARS et la CAF.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité le Conseil Municipal :

DECIDE

1. De valider le Plan Local Unique Santé Social tel que présenté et approuvé par Vendée Grand Littoral,

2. D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à cette décision

80-2022 : MARCHÉ A BON DE COMMANDE POUR TRAVAUX D'ENTRETIEN – CHOIX DES ENTREPRISES

Vu la délibération n° 61-2022 du 17 octobre 2022 décidant le lancement d'un marché à bon de commande pour les travaux d'entretien du Lac de Finfarine, du Point à temps, des fossés et des accotements, des haies et des talus en bord de chaussée. Ce marché étant passé pour une durée d'un an, renouvelable 3 fois (soit 4 ans maximum au total)

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, le Conseil Municipal décide de retenir les entreprises suivantes :

- Lot 1 : Travaux d'entretien des rives du lac de Finfarine : MULTI SERVICES DE FINFARINE de POIROUX, pour un montant annuel de 9 160.00 € H.T.
- Lot 2 : Travaux de point à temps : ATPR de Longeville sur Mer pour un montant annuel de 18 660.00 € H.T.
- Lot 3 : Travaux d'entretien des fossés et accotements : SARL 2LTP, de NANTES pour un montant annuel de 5 650.00 € H.T.
- Lot 4 : Travaux d'entretien des haies et des talus en bord de chaussée : ETA VERNAGEAU DIDIER de POIROUX, pour un montant de 12 842.00 € H.T.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire ou un adjoint à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Déclarations d'Intentions d'Aliéner :

La commune renonce à son droit de préemption concernant les parcelles suivantes :

- C 2176, 2177 et 2178 – Impasse du Sacré Coeur

Affaires diverses :

NEANT

Date du prochain Conseil Municipal le 05 janvier 2023 à 19 H 00.